

# Snia-ipr Lettre du Snia-ipr



UNSA

## Le ministère a prévu d'ouvrir l'accès au concours d'IA-IPR pour les maîtres du privé sous contrat.

**Les textes permettant d'ouvrir l'accès au concours d'IA-IPR pour les maîtres du privé sous contrat seraient déjà prêts au ministère.**

Le SPELC, le Syndicat Professionnel de l'Enseignement Libre Catholique, l'annonce avec satisfaction dans un courrier publié sur son site, à la suite de leur audience avec le Ministre le 2 février dernier.

### **Mépris des inspecteurs, de leurs représentants et du dialogue social.**

**Le Ministre n'a pas cru bon de l'annoncer au SNIA-IPR, le syndicat majoritaire des IA-IPR, qu'il a reçu en audience particulière le 10 décembre 2025.**

Nous avions pourtant abordé les écueils d'une proposition d'élargissement du concours IA-IPR à d'autres viviers et lui avions remis une note technique présentant l'ensemble des problèmes induits.

**Le SNIA-IPR a même interrogé le Ministre sur ce projet devant tous les inspecteurs le 28 janvier dernier.**

En effet, l'IGESR avait été missionnée pour faire passer cet élargissement du concours IA-IPR aux professeurs du privé, ainsi qu'un "chef de service de l'inspection", lors des auditions des syndicats d'inspecteurs portant sur le sujet des "Missions des inspecteurs du second degré".

**Le Ministre n'a alors pas cru bon de répondre à notre interpellation, ni de l'annoncer à tous les inspecteurs qu'il avait réunis, bien qu'il ait fustigé longuement une certaine brutalité et un manque d'écoute de son ministère, notamment à l'occasion de départs à la retraite d'agents.**

**Le Ministre n'a pas non plus cru bon de l'annoncer aux syndicats représentatifs de tous les corps d'inspecteurs, qu'il a reçus en GNPI le 3 février.**

**Le Ministre a donc préféré réserver son annonce à un syndicat de l'enseignement privé catholique, qu'il avait reçu le 2 février, la veille du GNPI.**

**Le Ministre n'a pas apporté le soutien que notre profession était en droit d'attendre de leur ministre, en tenant au contraire des propos publics (Le Monde, 28 janvier 2026) de rappel à l'ordre des inspecteurs chargés du contrôle des établissements privés sous contrat.**

En 2024, le ministère avait missionné, à la hâte et afin de faire bonne figure face au scandale Betharram, des IA-IPR pour contrôler le privé, sans cadre clair quant au périmètre de leur contrôle, ce qui était de nature à les exposer.

En 2026, le secrétaire général de l'enseignement catholique a d'ailleurs dénigré les inspecteurs, en dénonçant publiquement - sans preuves patentes - des "abus de pouvoir" et un "climat de suspicion délétère" de la part des inspecteurs, après avoir qualifié le vade-mecum ministériel pourtant encore en préparation de "manuel de l'inquisiteur", participant à un "système de délation".

## **Un projet lourd de signification et de conséquences pour le corps des IA-IPR et l'expertise didactique et pédagogique.**

**Une proposition inadaptée aux besoins du système éducatif pour pérenniser le recrutement d'IA-IPR.**

Garantir le recrutement nécessaire du corps des IA-IPR ne passe pas une ouverture de son vivier de recrutement : ce vivier est aujourd'hui très largement suffisant et de qualité.

Plus de 99% des professeurs agrégés, chefs d'établissement et inspecteurs IEN, remplissant actuellement les conditions pour présenter le concours IA-IPR, ne le font pas.

**Une problématique reconventionnelle (1) touchant les IA-IPR seulement, parfaitement démontrée et que le ministère continue d'ignorer.**

Le nombre de candidats inscrits qui présentent effectivement un dossier RAEP est en baisse constante. Une seule raison : la rémunération des IA-IPR est aujourd'hui devenue notoirement insuffisante par rapport à la leur, comme l'a établi l'Assemblée nationale dans son rapport en juin dernier.

(1) reconventionnelle : qui doit établir un gain de rémunération entre corps viviers et corps de promotion

**Un projet dangereux pour la place de l'expertise dans le métier des IA-IPR.**

Le concours IA-IPR est un concours interne à l'éducation nationale, réservé à des corps de fonctionnaires de la Fonction publique, après un parcours de carrière très exigeant, en deuxième ou troisième carrière.

**Un concours de recrutement des IA-IPR ouvert à des maîtres du privé signifierait, comme nous l'a indiqué l'Inspection générale, l'ouverture d'un 3e concours (2) . Un 3e concours est ouvert, sans aucune condition de diplôme, à des personnels non fonctionnaires - salariés du privé, élus de collectivités territoriales ou responsables d'associations (comme c'est le cas pour le 3e concours des Personnels de direction). Cela créerait une brèche dans le modèle de conseil et d'expertise didactique, pédagogique et systémique, nécessaires à l'exercice du métier d'IA-IPR.**

(2) Il ne peut s'agir d'un concours interne, les maîtres du privé n'étant pas fonctionnaires ; il ne peut s'agir d'un concours externe, puisqu'il serait ouvert à des étudiants sous condition de diplôme.

**Un cadre d'expertise métier des IA-IPR déjà affaibli et mis en concurrence par le ministère.**

L'ouverture récente des inspections des établissements publics et privés à toute personnalité extérieure nommée par le recteur, que nous avons dénoncée au moment de son adoption il y a quelques semaines, constitue la première brèche dans le modèle du cadre d'expertise métier des IA-IPR - sans parler des risques d'endogamie potentiels.

**Détruire le modèle métier et amoindrir l'expertise des IA-IPR est un projet politique auquel le SNIA-IPR UNSA s'opposera fermement !**

En 2023, le ministère a déjà supprimé l'IGESR en tant que corps d'expertise didactique et disciplinaire. Il s'agit aujourd'hui non plus d'un corps d'inspecteurs mais de postes fonctionnels, dévolus notamment à des missions de contrôle n'exigeant dans bien des cas qu'une expertise transversale.

Aujourd'hui, l'annonce du Ministre au SPELC, Syndicat Professionnel de l'Enseignement Libre Catholique, augure d'un confusionnisme porté à son comble et d'un désordre systémique inquiétant, qui vise à neutraliser davantage l'expertise objective et indépendante de tout courant de pensée.

**Le SNIA-IPR UNSA, représentant majoritaire des IA-IPR, attend que le Ministre explique enfin, auprès de notre profession, ses projets pour l'avenir du corps des IA-IPR, corps d'expertise didactique et pédagogique.**

**Site internet**

**Nous contacter**

**Adhérer**

Retrouvez nous sur les réseaux sociaux



## SNIA-IPR UNSA Éducation

87 bis, avenue Georges Gosnat

94853 Ivry sur Seine Cedex